

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Budget 2023 et PDI 2023-2032
4 OCTOBRE 2022, 19 h 15

10 – Sujets d’ouverture

- .01 Adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d’arrondissement du 4 octobre 2022, 19 h 15
- .02 Présentation du budget d’arrondissement 2023 et du Programme décennal d’immobilisations (PDI) 2023-2032
- .03 Période de questions du public

30 – Administration et finances

- .01 1227367006 Approuver les prévisions du budget de fonctionnement de l'exercice financier 2023 pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- .02 1227367007 Approuver le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie



Dossier # : 1227367006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 d) rendre accessibles chaque année aux citoyennes et aux citoyens, sous forme de résumé, le bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif du budget et du PTI afin de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Approuver les prévisions du budget de fonctionnement de l'exercice financier 2023 pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est recommandé :
D'approuver les prévisions du budget de fonctionnement de l'exercice financier 2023 pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-10-03 14:01

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227367006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 d) rendre accessibles chaque année aux citoyennes et aux citoyens, sous forme de résumé, le bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif du budget et du PTI afin de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Approuver les prévisions du budget de fonctionnement de l'exercice financier 2023 pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU**CONTEXTE**

Au cours du mois de juillet, la Direction du budget et de la planification financière et fiscale informait les arrondissements de leur enveloppe budgétaire pour l'année 2023.

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'est vu accorder 52 468 200 \$ en transferts centraux.

En ce qui a trait à la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée, qui offre ses services aux arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal, les ajustements ont été affectés aux charges interunités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 26 0231 du 24 novembre 2021 : Approuver les prévisions du budget de fonctionnement de l'exercice financier 2022 pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

DESCRIPTION

Ce dossier présente le budget de fonctionnement pour l'année financière 2023 à partir du post enveloppe budgétaire transmise le 26 août.

Une présentation détaillée du budget de fonctionnement 2023 de l'Arrondissement se trouve dans les pièces jointes.

JUSTIFICATION

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, le budget d'Arrondissement doit faire l'objet d'une adoption par le Conseil d'arrondissement au cours d'une séance tenue exclusivement pour ce sujet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire 2023 - Volet dépenses est la suivante :

	a/p	(000 \$)
Budget 2022	686,8	65 389,2
Ajustements		<u>1 425,8</u>
Enveloppe budgétaire 2022 - dépenses		66 815,0
Augmentation des revenus		3 398,2
Augmentation de la taxe locale		1 284,1
Augmentation du budget permis de construction/modification		200,0
Remboursement affectation de surplus 2022		<u>(449,1)</u>
Total du budget 2023	695,5	71 248,1

L'enveloppe budgétaire 2023 - Volet revenus et budget net est la suivante :

Budget 2022	4 121,9
Augmentation des revenus	<u>3 398,2</u>
Sous-total des revenus locaux	7 520,1
Taxe relative aux services	<u>11 059,8</u>
Total du budget 2023	18 579,9
Budget net	
Transferts centraux	52 468,2
Augmentation du budget permis de construction/modification	200,0
Budget revenus	<u>18 579,9</u>
Budget dépenses	71 248,1

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simone BONENFANT
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Simone BONENFANT
Directeur

Le : 2022-09-19



Dossier # : 1227367007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 d) rendre accessibles chaque année aux citoyennes et aux citoyens, sous forme de résumé, le bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif du budget et du PTI afin de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Approuver le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est recommandé :
D'approuver le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2022-10-03 14:01

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227367007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 d) rendre accessibles chaque année aux citoyennes et aux citoyens, sous forme de résumé, le bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif du budget et du PTI afin de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Approuver le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie doit dresser et transmettre au comité exécutif son Programme décennal d'immobilisations, lequel regroupe les investissements qu'il prévoit réaliser sur son territoire au cours des dix prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);
- améliorer la qualité de vie par le rehaussement de l'aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.

Le but premier d'un PDI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

Cette programmation n'est toutefois pas exhaustive et n'inclut que des projets capitalisables. En plus de ceux prévus au PDI de l'Arrondissement, certains projets peuvent être financés par d'autres sources, tels le budget de fonctionnement, le compte de surplus, l'enveloppe dédiée aux travaux non capitalisables (TNC), les fonds de parcs ou de stationnement, des subventions ou des ententes ponctuelles avec les services centraux de la Ville de Montréal. Ce faisant, ces projets n'apparaissent pas au PDI de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 26 0232 du 24 novembre 2021 : Approuver le Programme décennal d'immobilisations

2022-2031 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'adoption et la transmission au comité exécutif du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

JUSTIFICATION

Requis par la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir la programmation en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Programme triennal d'immobilisations 2023-2032 sera diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Oana BAICESCU-PETIT
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles Rosemont -
La Petite-Patrie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-19

Simone BONENFANT
Directeur